

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRIANCE- COMBADE

L'an deux mille dix-sept, le 16 janvier à 19 h, le BUREAU de la Communauté de Communes Briance Combade, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes, 4 place Eugène Degrossat à Châteauneuf la Forêt, sous la Présidence de M. Yves LE GOUFFE Président,

Date de convocation : 10 janvier 2017

Nombre de membres en exercice : 12

Présents : Jean BARIAUD, Géraldine BLANQUET, Jean-Gérard DIDIERRE Gisèle FAURE, Joël FORESTIER, Henri LAVAUD, Yves LE GOUFFE, Michel MAUMANAT, Jean-Claude PATELOUP, J.C. SAUTOUR

Absents :

Absents excusés : David COUEGNAS, Colette PÉLINARD, ,

Secrétaire de séance : Mme Gisèle FAURE

N°2016-712 : MANDAT DU SEHV

Monsieur le Président informe que le SEHV propose un mandat pour collecter des informations pour les besoins de la stratégie départementale de transition énergétique, au nom de la Communauté de Communes.

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2014-41 donnant délégations au bureau en ce qui concerne l'approbation des conventions à intervenir dans les divers domaines de compétences de la Communauté avec les organismes extérieurs,

Après délibération, à l'unanimité, le bureau :

- ***Approuve le mandat proposé par le SEHV ;***
- ***Autorise Monsieur le Président à signer le dit mandat et toute pièce relative au dossier.***

N°2016-713 : SUBVENTION ANC / M. DESSEAUE

Le Président expose le dossier du 27/09/16 de **M. Desseauve**, habitant Châteauneuf la Forêt pour la création d'une microstation d'épuration pour un montant de 7168.4 € sur facture.

Travaux d'assainissement :

Subvention de Briance-Combade prévue de 20 % du montant de travaux éligibles plafonnés à 5000 € = **1000 €** (délibération N°2015-75 du Conseil Communautaire)

Après délibération, le Bureau décide, en référence à la délibération n°2015- 75 du Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- ***Du versement au nom du demandeur énoncé ci-dessus de la subvention de 1000 € ;***
- ***d'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à l'aboutissement de ce projet.***

N°2016-714 : SUBVENTION A L'ASSOCIATION CFTLP

Le Président expose que l'association du Chemin de Fer touristique du Limousin Périgord (CFTLP) demande une subvention pour poursuivre le programme de remontage de la locomotive 141TD740 et de maintenance d'autres trains.

Après délibération, le Bureau décide, en référence à la délibération n°2015- 80 du Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Du versement au nom du demandeur énoncé ci-dessus de la subvention de 500 € ;**
- **d'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à l'aboutissement de ce projet.**

N°2016-715 : ATTRIBUTION DE MARCHE ETUDE DE REALISARION DE LA STATION DE PLEINE NATURE

M. Le Président rappelle que les crédits ont été inscrits au budget 2016 et sont en reste à réaliser.

M. Le Président expose qu'un avis public d'appel à la concurrence en procédure adaptée respectant les règles de l'achat public a été effectué. Six offres conformes ont été déposées par des entreprises.

M. Le Président indique qu'un comité de sélection qui a réuni Gisèle Faure, Vice-Présidente en charge du tourisme et de la communication de Briance-Combade, Vincent Echasserieu - DGS de Briance-Combade, Claudine Le Gouffe - responsable de l'office de tourisme Briance-Combade et Cécile Kohut - chargé de mission programme leader au PETR Monts et Barrages, propose de retenir l'offre du groupement Ficonseil Lespiaucq BGLG Recycligo Spornatura, pour un montant de 24 900 € HT et 29 880 TTC .L'offre est la mieux disante après analyse et offre notamment plus de créativité et une approche de terrain inédite jusque-là mêlant une interdisciplinarité.

M. Le Président indique qu'une demande de subvention peut être portée auprès du programme LEADER 2014-2020 auprès via le PETR Monts et Barrages sur un plafond de dépenses de 80 %.

**Vu la délibération N°2014-40 donnant délégation au Président sur la passation des marchés,
Vu la délibération n°2014-41 donnant délégation au bureau pour les marchés,
S'appuyant sur la grille d'analyse fournie par le comité de sélection précité,
Après délibération, le Bureau décide :**

- **D'attribuer le marché comme suit :**

Désignation :

étude de faisabilité sur la création d'une station de sports et loisirs de pleine nature sur le territoire de Briance-Combade

Groupement d'entreprises	Adresse 1	Adresse 2	Montant du marché en HT en euros
SARL FICONSEILS	<i>6 côteaux des Vignes</i>	<i>43 700 COUBON</i>	24 900
Nathalie Lespiaucq architecte DPLG	<i>Taravant</i>	<i>63 210 PERPEZAT</i>	
Bureau des Guides du Lot et Garonne	<i>1 allée de Champagne</i>	<i>47 200 BEAUPUY</i>	
SAS Recykligo / Spornatura	<i>15 place des Terres-Neuves</i>	<i>33 130 BEGLES</i>	

- **d'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à l'aboutissement de ce projet**
- **d'autoriser le Président à déposer une demande de subvention dans le cadre du programme LEADER 2015-2020 et de signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce projet.**